

Numéro SIRET :

20005799000018

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT

Boucle Nord de Seine

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : 02 ASSAINISSEMENT

ANNEE 2019

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
ARRIVÉ LE
29 MARS 2019

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
29 MARS 2019
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	7
B2 - Balance générale du budget - Recettes	8
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	9
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	11
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un organisme	33
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	34
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	
A3.2 - Etalement des provisions	
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	37
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	38
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	39
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	40
A6 - Etat des charges transférées	
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	41
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	
B1.7 - Etat des engagements reçus	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	43
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	44
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	45

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT, ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I -- L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
- au niveau(1) pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II -- En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III -- Les provisions sont (3).

IV -- La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) de l'exercice précédent

V -- Le présent budget a été voté (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE

29 MARS 2019

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 807 892,73	7 807 892,73
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		7 807 892,73	7 807 892,73

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	9 837 290,00	9 837 290,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		9 837 290,00	9 837 290,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		17 645 182,73	17 645 182,73

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 093 988,87		3 008 872,00	3 008 872,00	3 008 872,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	861 816,27		857 241,73	857 241,73	857 241,73
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	Total des dépenses de gestion des services	3 955 805,14		3 866 113,73	3 866 113,73	3 866 113,73
66	CHARGES FINANCIERES	969 994,12		544 100,00	544 100,00	544 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000,00		265 000,00	265 000,00	265 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	5 025 799,26		4 675 213,73	4 675 213,73	4 675 213,73
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 439 590,61		2 832 679,00	2 832 679,00	2 832 679,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	687 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	4 126 590,61		3 132 679,00	3 132 679,00	3 132 679,00
	TOTAL	9 152 389,87		7 807 892,73	7 807 892,73	7 807 892,73

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

= TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 7 807 892,73

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	8 843 500,00		7 705 113,73	7 705 113,73	7 705 113,73
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion des services	8 843 500,00		7 805 113,73	7 805 113,73	7 805 113,73
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	8 843 500,00		7 805 113,73	7 805 113,73	7 805 113,73
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	102 779,00		2 779,00	2 779,00	2 779,00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	102 779,00		2 779,00	2 779,00	2 779,00
	TOTAL	8 946 279,00		7 807 892,73	7 807 892,73	7 807 892,73

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

= TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 7 807 892,73

Pour Information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT(8)**

3 129 900,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 040 000,00		1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 367 071,92		1 707 900,00	1 707 900,00	1 707 900,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 270 410,00		5 647 751,00	5 647 751,00	5 647 751,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	16 677 481,92		8 415 651,00	8 415 651,00	8 415 651,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 270 760,00		1 418 860,00	1 418 860,00	1 418 860,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	3 270 760,00		1 418 860,00	1 418 860,00	1 418 860,00
4581	Total des opé.pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	19 948 241,92		9 834 511,00	9 834 511,00	9 834 511,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	102 779,00		2 779,00	2 779,00	2 779,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	102 779,00		2 779,00	2 779,00	2 779,00
	TOTAL	20 051 020,92		9 837 290,00	9 837 290,00	9 837 290,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 9 837 290,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	295 000,00		1 395 300,00	1 395 300,00	1 395 300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	8 253 884,38		4 952 311,00	4 952 311,00	4 952 311,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	8 548 884,38		6 347 611,00	6 347 611,00	6 347 611,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	531 514,01		357 000,00	357 000,00	357 000,00
106	RESERVES (7)	6 000 000,00				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Total des recettes financières	6 531 514,01		357 000,00	357 000,00	357 000,00
4582	Total des opé.pour compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement	15 080 398,39		6 704 611,00	6 704 611,00	6 704 611,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (4)	3 439 590,61		2 832 679,00	2 832 679,00	2 832 679,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	687 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 126 590,61		3 132 679,00	3 132 679,00	3 132 679,00
	TOTAL	19 206 989,00		9 837 290,00	9 837 290,00	9 837 290,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 9 837 290,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)	3 129 900,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une opération initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 008 872,00		3 008 872,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	857 241,73		857 241,73
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES	544 100,00		544 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	265 000,00		265 000,00
042 (68)	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		300 000,00	300 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 832 679,00	2 832 679,00
Dépenses d'exploitation - Total		4 675 213,73	3 132 679,00	7 807 892,73

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 7 807 892,73

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		2 779,00	2 779,00
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	1 418 860,00		1 418 860,00
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)	1 060 000,00		1 060 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	1 707 900,00		1 707 900,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	5 647 751,00		5 647 751,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		9 834 511,00	2 779,00	9 837 290,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 9 837 290,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES MARCHANDISES	7 705 113,73		7 705 113,73
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	100 000,00		100 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)		2 779,00	2 779,00
	Recettes d'exploitation - Total	7 805 113,73	2 779,00	7 807 892,73

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES **7 807 892,73**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)	357 000,00		357 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 395 300,00		1 395 300,00
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	4 952 311,00		4 952 311,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		300 000,00	300 000,00
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 832 679,00	2 832 679,00
	Recettes d'investissement - Total	6 704 611,00	3 132 679,00	9 837 290,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

AFFECTATION AUX COMPTES 106

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **9 837 290,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)	3 093 988,87	3 008 872,00	3 008 872,00
6066	CARBURANTS	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	24 000,00	3 000,00	3 000,00
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	543 000,00	609 500,00	609 500,00
61523	ENTRETIENS & REPARATIONS RESEAU	1 421 692,87	1 308 172,00	1 308 172,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	33 000,00	17 000,00	17 000,00
6156	MAINTENANCE	755 000,00	683 000,00	683 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES		94 700,00	94 700,00
618	DIVERS	21 000,00	28 500,00	28 500,00
6222	COMMISSIONS POUR RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	16 000,00	6 000,00	6 000,00
6226	HONORAIRES	137 000,00	120 000,00	120 000,00
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	15 846,00	16 000,00	16 000,00
6288	AUTRES	105 000,00	91 000,00	91 000,00
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	450,00	10 000,00	10 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	861 816,27	857 241,73	857 241,73
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	861 816,27	857 241,73	857 241,73
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	3 955 805,14	3 866 113,73	3 866 113,73
66	CHARGES FINANCIERES (b)(8)	969 994,12	544 100,00	544 100,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	567 474,12	494 600,00	494 600,00
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	402 520,00	49 500,00	49 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	100 000,00	265 000,00	265 000,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		265 000,00	265 000,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000,00		
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)			
022	DEPENSES IMPREVUES (f)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	5 025 799,26	4 675 213,73	4 675 213,73

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 439 590,61	2 832 679,00	2 832 679,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11)(12)	687 000,00	300 000,00	300 000,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	687 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 126 590,61	3 132 679,00	3 132 679,00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 126 590,61	3 132 679,00	3 132 679,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 152 389,87	7 807 892,73	7 807 892,73

+
RESTES A REALISER N-1 (13)
+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)
=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES
7 807 892,73

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES (5)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	8 843 500,00	7 705 113,73	7 705 113,73
703	VENTES DE PRODUITS RESIDUELS		100 000,00	100 000,00
704	TRAVAUX	100 000,00	200 000,00	200 000,00
70611	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8 352 500,00	7 350 413,73	7 350 413,73
70613	PARTICIPATIONS POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	237 000,00		
7063	CONTRIBUTIONS DES COMMUNES	144 000,00	54 700,00	54 700,00
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉS ANNEXES	10 000,00		
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ (6)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		100 000,00	100 000,00
747	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES		100 000,00	100 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75	8 843 500,00	7 805 113,73	7 805 113,73
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS (d)(7)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	8 843 500,00	7 805 113,73	7 805 113,73

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8)(9)	102 779,00	2 779,00	2 779,00
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	102 779,00	2 779,00	2 779,00
043	OPERATION ORDRE A L. INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	102 779,00	2 779,00	2 779,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	8 946 279,00	7 807 892,73	7 807 892,73
---	--------------	--------------	--------------

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 807 892,73
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chapitre/Article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	1 040 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	1 040 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	4 367 071,92	1 707 900,00	1 707 900,00
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	3 493 071,92	1 637 900,00	1 637 900,00
21562	SERVICE D'ASSAINISSEMENT	829 000,00		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		20 000,00	20 000,00
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	45 000,00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		50 000,00	50 000,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	11 270 410,00	5 647 751,00	5 647 751,00
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	205 000,00		
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	11 065 410,00	5 647 751,00	5 647 751,00
	Opérations d'équipement n°(5) [...]]			
	Total des dépenses d'équipement	16 677 481,92	8 415 651,00	8 415 651,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 270 760,00	1 418 860,00	1 418 860,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 358 800,00	963 500,00	963 500,00
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIS DE CONDITIONS PARTICULIERES	29 520,00	14 520,00	14 520,00
1681	AUTRES EMPRUNTS	875 900,00	437 600,00	437 600,00
1687	AUTRES DETTES	6 540,00	3 240,00	3 240,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières	3 270 760,00	1 418 860,00	1 418 860,00
	[...](6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	19 948 241,92	9 834 511,00	9 834 511,00

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)(8)	102 779,00	2 779,00	2 779,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	102 779,00	2 779,00	2 779,00
139111	AGENCE DE L'EAU	102 779,00	2 779,00	2 779,00
	Charges transférées			
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES (9)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	102 779,00	2 779,00	2 779,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		20 051 020,92	9 837 290,00	9 837 290,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				9 837 290,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	295 000,00	1 395 300,00	1 395 300,00
13111	ÉTAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - AGENCE DE L'EAU	295 000,00	1 395 300,00	1 395 300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	8 253 884,38	4 952 311,00	4 952 311,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	8 168 884,38	4 952 311,00	4 952 311,00
1681	AUTRES EMPRUNTS	85 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement	8 548 884,38	6 347 611,00	6 347 611,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 531 514,01	357 000,00	357 000,00
10222	F.C.T.V.A.	531 514,01	357 000,00	357 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	6 000 000,00		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Total des recettes financières	6 531 514,01	357 000,00	357 000,00
[..](5)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	15 080 398,39	6 704 611,00	6 704 611,00

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 439 590,61	2 832 679,00	2 832 679,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)	687 000,00	300 000,00	300 000,00
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	687 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 126 590,61	3 132 679,00	3 132 679,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 126 590,61	3 132 679,00	3 132 679,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		19 206 989,00	9 837 290,00	9 837 290,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

9 837 290,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)
LIBELLE : ...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affectation					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
...			
16	Emprunts et dettes assimilées		
...			
20	Immobilisations incorporelles		
...			
21	Immobilisations corporelles		
...			
22	Immobilisations reçues en affectation		
...			
23	Immobilisations en cours		
...			
	Autres		
...			

RESULTAT = (c+d)-(a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		IV
		A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					21 065 903,40									
1641 Emprunts en euros (total)					21 065 903,40									
002003	SFIL CAFFIL	06/12/2000	06/12/2000	01/01/2002	533 571,56	F	Taux fixe à 6,29 %	6,29	6,29	EUR	A	P	O	A-1
020025	SFIL CAFFIL	01/01/2003	01/03/2003	01/03/2004	150 000,00	F	Taux fixe à 4,9 %	4,90	4,90	EUR	A	P	O	A-1
020033	SFIL CAFFIL	01/02/2004	01/02/2004	01/02/2005	235 000,00	F	Taux fixe à 4,73 %	4,73	4,73	EUR	A	P	O	A-1
10155231	Agence de l'eau Seine Normandie	19/05/2011	19/05/2011	18/05/2012	58 582,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1371/001	SOCIETE GENERALE	28/12/2015	28/12/2015	28/03/2016	500 000,00	F	Taux fixe à 1,67 %	1,67	1,71	EUR	T	X	O	A-1
1916687	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2005	29/12/2005	23/12/2006	95 000,00	F	Taux fixe à 3,5 %	3,50	3,50	EUR	A	P	O	A-1
1916765	CAISSE D'EPARGNE	03/04/2006	29/03/2006	29/03/2007	95 000,00	F	Taux fixe à 3,64 %	3,64	3,64	EUR	A	P	O	A-1
1916945	CAISSE D'EPARGNE	22/01/2007	22/01/2007	12/03/2008	95 000,00	F	Taux fixe à 4,36 %	4,36	4,36	EUR	A	P	O	A-1
1917084	CAISSE D'EPARGNE	06/05/2008	06/05/2008	07/05/2009	138 800,00	F	Taux fixe à 4,53 %	4,53	4,53	EUR	A	P	O	A-1
301-Ass	SFIL CAFFIL	25/08/1997	25/08/1997	01/12/1997	609 796,07	F	Taux fixe à 6,74 %	6,74	6,91	EUR	T	C	O	A-1
302-Ass	SFIL CAFFIL	03/07/1998	03/07/1998	01/08/1999	320 142,94	F	Taux fixe à 5,78 %	5,78	5,78	EUR	A	P	O	A-1
312- Ass	CREDIT AGRICOLE	18/08/2000	18/08/2000	20/08/2001	457 347,05	V	(TAG 03 M(Postfixe)- Floor -0.32 sur TAG 03 M(Postfixe)) + 0.32	4,84	4,92	EUR	A	P	O	A-1

320- Ass			10/12/2004	10/12/2004	10/12/2004	01/12/2005	700 000,00	F	Taux fixe à 4,06 %	4,06	4,12	EUR	A	C	O	A-1
326- Ass			29/12/2006	29/12/2006	29/12/2006	01/01/2008	700 000,00	F	Taux fixe à 3,96 %	3,96	4,02	EUR	A	C	O	A-1
329- Ass	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS		24/12/2006	24/12/2006	24/12/2008	01/01/2010	767 000,00	F	Taux fixe à 4,54 %	4,54	4,54	EUR	A	C	O	A-1
331- Ass			19/05/2010	30/07/2010	30/07/2010	01/11/2010	639 224,00	F	Taux fixe à 2,43 %	2,43	2,45	EUR	T	P	O	A-1
332- Ass	CAISSE D'EPARGNE		07/07/2010	30/12/2010	30/12/2010	30/03/2011	1 200 000,00	V	Euribor 03 M+ 0,53	1,54	1,57	EUR	M	C	O	A-1
335 - Ass			30/12/2011	10/01/2012	10/01/2012	10/04/2012	650 000,00	F	Taux fixe à 5,56 %	5,56	5,68	EUR	T	C	O	A-1
337- Ass	CAISSE D'EPARGNE		16/12/2013	16/12/2013	16/12/2013	05/04/2014	250 000,00	F	Taux fixe à 3,24 %	3,24	3,28	EUR	T	C	O	A-1
338- Ass	CAISSE D'EPARGNE		17/12/2014	09/01/2015	09/01/2015	15/04/2015	200 000,00	V	Euribor 03 M+ 1,08	1,16	1,18	EUR	T	C	O	A-1
45	CAISSE D'EPARGNE		22/12/2015	22/03/2016	22/03/2016	10/06/2016	491 000,00	F	Taux fixe à 1,72 %	1,72	1,73	EUR	T	C	O	A-1
8515097	CAISSE D'EPARGNE		22/12/2008	22/12/2008	22/12/2008	25/02/2010	171 375,00	F	Taux fixe à 4,4 %	4,40	4,40	EUR	A	P	O	A-1
ASS-020	SFIL CAFFIL		19/12/2003	19/12/2003	19/12/2003	01/01/2005	972 000,00	F	Taux fixe à 5,25 %	5,25	5,25	EUR	A	C	O	A-1
ASS-028	SFIL CAFFIL		03/04/2006	08/03/2006	08/03/2006	01/04/2007	500 000,00	F	Taux fixe à 4,03 %	4,03	4,09	EUR	A	P	O	A-1
ASS-030	SFIL CAFFIL		01/05/2007	16/04/2007	16/04/2007	01/03/2008	590 000,00	F	Taux fixe à 4,51 %	4,51	4,58	EUR	A	P	O	A-1
ASS-033 Ream	SOCIETE GENERALE		31/10/2007	10/06/2008	10/06/2008	10/06/2009	2 000 000,00	C	Taux fixe à 3,49 %	3,49	3,54	EUR	A	P	O	E-6
ASS-034	CAISSE D'EPARGNE		06/03/2009	31/12/2008	31/12/2008	31/03/2009	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4,47 %	4,47	4,47	EUR	A	C	O	A-1
ASS-036	CAISSE D'EPARGNE		28/12/2009	04/10/2010	04/10/2010	04/01/2011	500 000,00	F	Taux fixe à 3,66 %	3,66	3,71	EUR	T	P	O	A-1
ASS-037	SOCIETE GENERALE		22/11/2011	30/12/2011	30/12/2011	30/09/2012	1 139 000,00	F	Taux fixe à 4,48 %	4,48	4,62	EUR	T	C	O	A-1
ASS-039	CAISSE D'EPARGNE		28/12/2009	30/12/2011	30/12/2011	30/03/2012	750 000,00	F	Taux fixe à 4,08 %	4,08	4,20	EUR	T	P	O	A-1
ASS-040	SOCIETE GENERALE		27/12/2012	27/12/2012	27/12/2012	27/03/2013	500 000,00	F	Taux fixe à 4,55 %	4,55	4,70	EUR	T	C	O	A-1
ASS-042	SFIL CAFFIL		18/12/2014	01/01/2015	01/01/2015	01/01/2016	2 456 634,81	F	Taux fixe à 3,98 %	3,98	4,04	EUR	A	P	O	A-1
ASS-043	SFIL CAFFIL		18/12/2014	01/01/2015	01/01/2015	01/01/2016	776 485,30	F	Taux fixe à 2,15 %	2,15	2,18	EUR	A	P	O	A-1

ASS-044	SFIL CAFFIL	18/12/2014	01/01/2015	01/01/2016	98 485,26	F	Taux fixe à 2,15 %	2,15	2,15	EUR	A	P	O	A-1
Ass-3941(DO)	DEXIA CL	14/12/1998	01/02/1999	01/02/2000	91 489,41	F	Taux fixe à 5,08 %	5,08	5,08	EUR	A	P	O	A-1
ass-30366901 (DO)	CREDIT MUTUEL	24/12/2003	24/12/2003	31/05/2005	100 000,00	F	Taux fixe à 3,615 %	3,62	3,62	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					217 791,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)					217 791,00									
319-Ass	Agence de l'eau Seine Normandie	15/09/2004	15/09/2004	08/09/2005	60 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
322-Ass	Agence de l'eau Seine Normandie	08/04/2005	08/04/2005	08/04/2006	20 391,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
323-Ass	Agence de l'eau Seine Normandie	08/04/2005	08/04/2005	08/04/2006	48 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
324-Ass	Agence de l'eau Seine Normandie	01/08/2005	01/08/2005	01/08/2006	34 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
325-Ass	Agence de l'eau Seine Normandie	20/07/2006	20/07/2006	20/07/2007	55 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					5 955 422,36									
1681 Autres emprunts (total)					5 906 822,36									
050262A/00	Agence de l'eau Seine Normandie	15/03/2006	15/03/2006	15/03/2007	16 800,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
041284A/00	Agence de l'eau Seine Normandie	21/03/2007	21/03/2007	21/03/2008	108 800,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
052662A/00	Agence de l'eau Seine Normandie	03/10/2007	03/10/2007	03/10/2008	16 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
0518211/01	Agence de l'eau Seine Normandie	06/03/2009	06/03/2009	06/03/2010	1 796,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

051627A/00	Agence de l'eau Seine Normandie	22/10/2008	22/10/2008	22/10/2009	67 019,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
062250A/00	Agence de l'eau Seine Normandie	03/10/2007	03/10/2007	03/10/2008	18 040,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
0522601/01	Agence de l'eau Seine Normandie	23/09/2009	23/09/2009	22/09/2010	64 800,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
062260A/00	Agence de l'eau Seine Normandie	03/10/2007	03/10/2007	03/10/2008	162 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
062260A/01	Agence de l'eau Seine Normandie	18/10/2007	18/10/2007	18/10/2008	97 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
062262A/00	Agence de l'eau Seine Normandie	03/10/2007	03/10/2007	03/10/2008	82 287,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1005777/01	Agence de l'eau Seine Normandie	18/02/2009	18/02/2009	17/02/2010	58 079,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1010815/01	Agence de l'eau Seine Normandie	15/10/2009	15/10/2009	14/10/2010	9 882,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1010830/01	Agence de l'eau Seine Normandie	07/10/2011	07/10/2011	06/10/2012	9 690,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1019374/01	Agence de l'eau Seine Normandie	24/05/2012	24/05/2012	23/05/2013	31 459,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
1021262/01	Agence de l'eau Seine Normandie	16/07/2010	23/07/2015	22/07/2016	24 291,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1022095/01	Agence de l'eau Seine Normandie	24/05/2012	24/05/2012	23/05/2013	74 098,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
1023627/01	Agence de l'eau Seine Normandie	08/06/2013	06/06/2013	20/02/2014	27 810,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1035071/01	Agence de l'eau Seine Normandie	07/11/2013	07/11/2013	06/11/2014	24 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1036691/01	Agence de l'eau Seine Normandie	22/11/2012	18/10/2015	17/10/2017	16 625,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1037630	Agence de l'eau Seine Normandie	16/10/2012	03/09/2015	02/09/2016	12 309,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1066311	Agence de l'eau Seine Normandie	12/12/2017	12/12/2017	12/12/2018	85 111,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2005-01	Agence de l'eau Seine Normandie	25/04/2005	25/04/2005	25/04/2006	125 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2005-02	Agence de l'eau Seine Normandie	28/07/2005	28/07/2005	28/07/2006	119 792,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2005-03	Agence de l'eau Seine Normandie	10/10/2005	10/10/2005	10/10/2006	82 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2005-04	Agence de l'eau Seine Normandie	28/10/2005	28/10/2005	28/10/2006	55 600,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

2006-01	Agence de l'eau Seine Normandie	01/02/2006	01/02/2006	01/02/2006	01/02/2007	68 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2007-01	Agence de l'eau Seine Normandie	15/09/2006	01/01/2016	07/11/2016	07/11/2016	31 033,34	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2007-02	Agence de l'eau Seine Normandie	15/05/2006	01/01/2016	07/11/2016	07/11/2016	14 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2010-03	Agence de l'eau Seine Normandie	16/09/2008	01/01/2016	08/12/2016	08/12/2016	350 368,57	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2011-05	Agence de l'eau Seine Normandie	11/07/2011	01/01/2016	10/07/2016	10/07/2016	49 115,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2011-06	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2016	01/01/2016	22/09/2016	22/09/2016	235 320,65	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2011-07	Agence de l'eau Seine Normandie	24/10/2008	01/01/2016	02/11/2016	02/11/2016	111 872,92	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2013-03	Agence de l'eau Seine Normandie	08/11/2011	01/01/2016	23/10/2016	23/10/2016	16 763,06	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2013-04	Agence de l'eau Seine Normandie	08/11/2011	01/01/2016	23/10/2016	23/10/2016	37 245,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2015-01	Agence de l'eau Seine Normandie	16/10/2012	01/01/2016	10/06/2016	10/06/2016	484 942,40	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2016-01	Agence de l'eau Seine Normandie	07/11/2014	20/10/2016	19/10/2017	19/10/2017	130 754,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2016-02	Agence de l'eau Seine Normandie	07/11/2014	20/10/2016	19/10/2017	19/10/2017	82 826,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
330-Ass	VILLE	19/09/2007	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2008	1 199 613,42	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
333-Ass	Agence de l'eau Seine Normandie	20/04/2011	20/04/2011	19/04/2012	19/04/2012	106 606,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
334-Ass	Agence de l'eau Seine Normandie	23/03/2011	23/03/2011	22/03/2012	22/03/2012	74 399,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
336 - Ass	Agence de l'eau Seine Normandie	04/07/2013	04/07/2013	03/07/2014	03/07/2014	100 331,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
ASS-026	Agence de l'eau Seine Normandie	09/08/2005	09/08/2005	09/08/2006	09/08/2006	42 800,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
ASS-029	Agence de l'eau Seine Normandie	25/10/2006	25/10/2006	25/10/2007	25/10/2007	192 639,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
ASS-035	Agence de l'eau Seine Normandie	11/05/2010	11/05/2010	10/05/2011	10/05/2011	29 361,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
ASS-038	Agence de l'eau Seine Normandie	19/07/2010	28/02/2012	27/02/2013	27/02/2013	245 662,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
ASS-041	Agence de l'eau Seine Normandie	08/07/2013	08/07/2013	08/07/2014	08/07/2014	48 512,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

Ass-0421051/01	Agence de l'eau Seine Normandie	27/01/2010	27/01/2010	26/01/2011	96 700,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
Ass-4155 (MDT)	Agence de l'eau Seine Normandie	16/12/2004	16/12/2004	16/12/2005	36 543,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
Ass-4154 (MIDT)	Agence de l'eau Seine Normandie	10/10/2005	10/10/2005	10/10/2006	41 600,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
Ass00110042671/01	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2008	05/08/2009	04/08/2010	93 450,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
Ass00210208211/01	Agence de l'eau Seine Normandie	05/08/2010	27/10/2010	26/10/2011	79 416,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
Ass00310428451/01	Agence de l'eau Seine Normandie	12/09/2013	22/10/2015	26/11/2015	275 212,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
Rue Henri Dunant-DO	Agence de l'eau Seine Normandie	23/03/2011	23/03/2011	22/03/2012	29 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
Rue des Champatrons-DO	Agence de l'eau Seine Normandie	23/03/2011	23/03/2011	22/03/2012	49 021,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
ass-4155	Agence de l'eau Seine Normandie	12/10/2006	12/10/2006	12/10/2007	55 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
ass-67	Agence de l'eau Seine Normandie	16/12/2009	16/12/2009	15/12/2010	109 040,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1662 Bons à moyen terme négociables (total)														
1667 Autres dettes (total)					48 600,00									
A008/04/9	Agence de l'eau Seine Normandie	20/01/2004	05/10/2005	05/10/2006	48 600,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
Total général					27 259 116,76									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire I00B1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)		Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Emprunts et dettes au 01/01/2019											
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)											
1641 Emprunts en euros (total)				13 481 214,92						452 296,22	295 398,73
002003	N		A-1	13 481 214,92					963 204,32	452 296,22	295 398,73
020025	N		A-1	347 956,88	12	F	Taux fixe à 6,29 %	6,29	18 087,30	21 896,49	20 691,16
020033	N		A-1	51 813,54	4,17	F	Taux fixe à 4,9 %	4,90	9 395,60	2 538,86	1 728,29
10155231	N		A-1	94 346,51	5,08	F	Taux fixe à 4,73 %	4,73	13 665,14	4 462,59	3 474,64
1371001	N		A-1	31 233,09	7,38	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 904,13	0,00	0,00
1916687	N		A-1	409 884,36	11,99	F	Taux fixe à 1,67 %	1,71	31 075,96	6 742,96	52,72
1916765	N		A-1	15 669,44	1,98	F	Taux fixe à 3,5 %	3,50	7 699,95	548,43	5,42
1916945	N		A-1	23 277,41	2,24	F	Taux fixe à 3,64 %	3,64	7 483,42	847,30	432,77
1917084	N		A-1	51 533,12	3,2	F	Taux fixe à 4,36 %	4,36	7 386,04	1 374,64	842,25
301-Ass	N		A-1	79 316,34	4,35	F	Taux fixe à 4,53 %	4,53	14 483,66	3 563,03	1 900,67
302-Ass	N		A-1	177 857,46	8,67	F	Taux fixe à 6,74 %	6,91	20 326,92	11 473,84	855,31
312- Ass	N		A-1	168 927,27	9,58	F	Taux fixe à 6,78 %	5,78	12 949,10	9 764,00	3 731,43
320- Ass	N		A-1	184 196,28	7,39	V	(TAG 03 M(Positive)- Floor -0,32 sur TAG 03 M(Positive)) + 0,32	0,00	22 828,16	0,00	0,00
325-Ass	N		A-1	210 000,00	5,92	F	Taux fixe à 4,06 %	4,12	35 000,00	8 644,42	592,08
329-Ass	N		A-1	315 000,00	8	F	Taux fixe à 3,96 %	4,02	35 000,00	12 647,25	11 211,20
331-Ass	N		A-1	421 850,00	10	F	Taux fixe à 4,54 %	4,54	38 350,00	19 151,99	17 352,54
332-Ass	N		A-1	316 492,55	6,58	F	Taux fixe à 2,43 %	2,45	43 685,47	7 294,69	1 086,45
335 - Ass	N		A-1	720 000,00	12	V	Euribor 01 M + 0,53	0,17	60 000,00	1 187,96	3,30
337- Ass	N		A-1	357 500,09	8,02	F	Taux fixe à 5,56 %	5,68	43 333,32	18 973,50	3 681,77
338-Ass	N		A-1	170 833,27	10,01	F	Taux fixe à 3,24 %	3,28	16 666,66	5 332,50	1 179,38
45	N		A-1	162 500,00	16,04	V	Euribor 03 M + 1,08	0,77	10 000,00	1 251,08	257,68
8515097	N		A-1	400 983,37	12,19	F	Taux fixe à 1,72 %	1,73	32 733,32	6 665,78	351,88
	N		A-1	82 005,72	5,15	F	Taux fixe à 4,4 %	4,40	12 230,61	3 609,25	2 600,73

ASS-020	N	A-1	631 800,00	25	F	Taux fixe à 5,25 %	5,25	24 300,00	33 189,50	31 865,16
ASS-028	N	A-1	366 484,46	17,25	F	Taux fixe à 4,03 %	4,03	14 251,15	14 974,45	10 803,98
ASS-030	N	A-1	456 298,96	18,33	F	Taux fixe à 4,51 %	4,58	15 664,55	20 864,90	13 460,61
ASS-033 Ream	N	E-5	1 621 369,35	19,44	C	Taux fixe 3,49% à barrière 1,18% sur écart CMS GBP 10 An - CMS CHF 10 An (3,79%/5/1,18)	3,54	49 034,40	57 371,70	35 649,23
ASS-034	N	A-1	760 000,00	9,25	F	Taux fixe à 4,47 %	4,47	75 000,00	33 525,00	22 608,36
ASS-036	N	A-1	342 215,98	11,76	F	Taux fixe à 3,66 %	3,71	23 156,02	12 208,70	2 789,65
ASS-037	N	A-1	607 466,67	8	F	Taux fixe à 4,46 %	4,62	75 933,34	26 295,55	66,15
ASS-039	N	A-1	553 149,89	13	F	Taux fixe à 4,08 %	4,20	32 970,46	22 313,54	59,95
ASS-040	N	A-1	300 000,08	8,99	F	Taux fixe à 4,55 %	4,70	33 333,32	13 281,36	134,61
ASS-042	N	A-1	2 265 713,51	19	F	Taux fixe à 3,98 %	4,04	73 780,02	91 024,31	87 805,86
ASS-043	N	A-1	679 981,01	16	F	Taux fixe à 2,15 %	2,18	33 557,66	14 822,86	14 092,74
ASS-044	N	A-1	86 255,19	16	F	Taux fixe à 2,15 %	2,18	4 256,71	1 880,24	1 782,55
Ass-5941(DO)	N	A-1	49 424,97	10,08	F	Taux fixe à 5,08 %	5,08	3 478,97	2 510,79	2 133,07
ass- 30368901 (DO)	N	A-1	7 888,15	0,42	F	Taux fixe à 0,804 %	0,80	7 888,15	68,26	
1643 Emprunts en devises (total)										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)			28 705,45					14 519,40	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)										
1676 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)										
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)										
1678 Autres emprunts et dettes (total)			28 705,45					14 519,40	0,00	0,00
319- Ass	N	A-1	4 000,00	0,69	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 000,00	0,00	0,00
322-Ass	N	A-1	2 718,80	1,27	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 359,40	0,00	0,00
323-Ass	N	A-1	6 453,33	1,27	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 226,67	0,00	0,00
324-Ass	N	A-1	4 533,33	1,58	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 266,67	0,00	0,00
325-Ass	N	A-1	10 999,99	2,55	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 666,66	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)			2 673 401,57					439 683,45	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)			2 666 921,57					436 443,45	0,00	0,00

030265A/00	N		A-1	3 360,00	2,21	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 120,00	0,00	0,00
041264A/00	N		A-1	9 066,66	0,22	F	Taux fixe à 0 %	0,00	9 066,66	0,00	0,00
050362A/00	N		A-1	4 400,00	3,76	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 100,00	0,00	0,00
051821/01	N		A-1	718,43	5,18	F	Taux fixe à 0 %	0,00	118,73	0,00	0,00
051821A/00	N		A-1	22 339,67	4,81	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 467,93	0,00	0,00
062260A/00	N		A-1	4 277,34	3,76	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 069,34	0,00	0,00
062260/01	N		A-1	25 920,00	5,72	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 320,00	0,00	0,00
062260A/00	N		A-1	43 200,00	3,76	F	Taux fixe à 0 %	0,00	10 800,00	0,00	0,00
062260A/01	N		A-1	25 920,00	3,8	F	Taux fixe à 0 %	0,00	6 480,00	0,00	0,00
065226A/00	N		A-1	21 943,20	3,76	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 485,80	0,00	0,00
1095717/01	N		A-1	25 498,62	5,13	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 249,63	0,00	0,00
1010813/01	N		A-1	4 023,06	5,79	F	Taux fixe à 0 %	0,00	670,50	0,00	0,00
1010930/01	N		A-1	5 274,69	7,76	F	Taux fixe à 0 %	0,00	669,33	0,00	0,00
1019374/01	N		A-1	18 875,38	8,39	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 067,27	0,00	0,00
1021262/01	N		A-1	19 432,80	11,56	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 619,40	0,00	0,00
1022035/01	N		A-1	44 458,78	8,39	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 639,87	0,00	0,00
1023627/01	N		A-1	18 540,00	9,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 854,00	0,00	0,00
1095071/01	N		A-1	16 000,00	9,85	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 600,00	0,00	0,00
1096681/01	N		A-1	14 406,60	12,79	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 106,20	0,00	0,00
1037630	N		A-1	9 847,20	11,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	820,50	0,00	0,00
1066311	N		A-1	79 436,93	13,95	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 674,07	0,00	0,00
2005-01	N		A-1	16 666,33	1,32	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 346,67	0,00	0,00
2005-02	N		A-1	15 838,93	1,57	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 919,47	0,00	0,00
2005-03	N		A-1	10 960,00	1,77	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 480,00	0,00	0,00
2005-04	N		A-1	7 546,67	1,82	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 773,34	0,00	0,00
2006-01	N		A-1	13 600,00	2,08	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 533,33	0,00	0,00
2007-01	N		A-1	17 733,34	3,85	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 433,34	0,00	0,00
2007-02	N		A-1	8 000,00	3,85	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 000,00	0,00	0,00
2010-03	N		A-1	245 251,05	6,94	F	Taux fixe à 0 %	0,00	35 035,84	0,00	0,00
2011-05	N		A-1	35 720,00	7,52	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 485,00	0,00	0,00
2011-06	N		A-1	164 724,47	6,72	F	Taux fixe à 0 %	0,00	23 532,06	0,00	0,00
2011-07	N		A-1	81 362,11	7,84	F	Taux fixe à 0 %	0,00	10 170,27	0,00	0,00
2013-03	N		A-1	12 894,65	9,81	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 289,47	0,00	0,00
2013-04	N		A-1	28 650,00	9,81	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 865,00	0,00	0,00
2015-01	N		A-1	387 953,90	11,44	F	Taux fixe à 0 %	0,00	32 329,50	0,00	0,00
2016-01	N		A-1	113 320,14	12,8	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 716,93	0,00	0,00
2016-02	N		A-1	71 782,54	12,8	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 621,73	0,00	0,00
330-Ass	N		A-1	184 555,97	1	F	Taux fixe à 0 %	0,00	92 277,95	0,00	0,00
333-Ass	N		A-1	56 856,51	7,3	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 107,07	0,00	0,00
334-Ass	N		A-1	39 679,49	7,22	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 959,93	0,00	0,00

336 - Ass	N	A-1	66 887,35	9,51	F	Taux fixe à 0 %	0,00	6 668,73	0,00	0,00
ASS-026	N	A-1	5 706,67	1,61	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 853,34	0,00	0,00
ASS-029	N	A-1	38 527,80	2,82	F	Taux fixe à 0 %	0,00	12 842,60	0,00	0,00
ASS-035	N	A-1	13 701,80	6,36	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 957,40	0,00	0,00
ASS-038	N	A-1	154 041,18	8,15	F	Taux fixe à 0 %	0,00	17 115,68	0,00	0,00
ASS-041	N	A-1	32 341,35	9,52	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 234,13	0,00	0,00
Ass-042/105/101	N	A-1	45 126,64	6,07	F	Taux fixe à 0 %	0,00	6 446,67	0,00	0,00
Ass-4153 (MDT)	N	A-1	2 436,20	0,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 436,20	0,00	0,00
Ass-4154 (MDT)	N	A-1	5 546,67	1,77	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 773,34	0,00	0,00
Ass007/10042671/01	N	A-1	37 380,00	5,59	F	Taux fixe à 0 %	0,00	6 230,00	0,00	0,00
Ass002/1020821/01	N	A-1	37 050,80	6,82	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 254,40	0,00	0,00
Ass003/1042845/01	N	A-1	201 822,12	10,9	F	Taux fixe à 0 %	0,00	18 347,47	0,00	0,00
Rue Henri Dumant-DO	N	A-1	15 520,00	7,22	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 940,00	0,00	0,00
Rue des Champignons-DO	N	A-1	26 144,51	7,22	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 268,07	0,00	0,00
ass-4155	N	A-1	10 989,99	2,78	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 686,66	0,00	0,00
ass-67	N	A-1	43 616,03	5,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 269,33	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)										
1687 Autres dettes (total)			6 480,00					3 240,00	0,00	0,00
A009-6049	N	A-1	6 480,00	1,76	F	Taux fixe à 0 %	6,00	3 240,00	0,00	0,00
Total général			16 183 321,94					1 417 407,17	492 296,22	0,00
										295 398,73

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple (flottant) (cap) ou encadré (swaptan) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
ASS-003 Ream	SOCIETE GENERALE	2 000 000,00	1 621 369,35	5	30,67	10/06/2008 - 10/06/2012 10/06/2012 - 10/06/2013	Taux fixe à 3,49 %	Taux fixe 3,49% à barrière 1,18% sur écart CMS GBP 10 An - CMS CHF 10 An (3,79%/5/1,18)		Taux fixe 3,49% à barrière 1,18% sur écart CMS GBP 10 An - CMS CHF 10 An (3,79%/5/1,18)	3,54	57 371,70		10,02
TOTAL (E)		2 000 000,00	1 621 369,35									57 371,70		10,02
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		2 000 000,00	1 621 369,35									57 371,70		10,02

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 5).

1 : indice zone euro / 2 : indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : écart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/1N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre de contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre de contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	Indices sous-jacents					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	97				
	% de l'encours	89,98%				
	Montant en euros	14 561 953 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits				1	
	% de l'encours				10,02%	
	Montant en euros				1 621 369 €	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2019	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux						
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)											
Taux complexe (total) (2)											
Total							0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	IV A2.6
---	------------

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 421 639,00	1 421 639,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 418 860,00	1 418 860,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	963 500,00	963 500,00
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIS DE CONDITIONS PARTICULIERES	14 520,00	14 520,00
1681	AUTRES EMPRUNTS	437 600,00	437 600,00
1687	AUTRES DETTES	3 240,00	3 240,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 779,00	2 779,00
139111	AGENCE DE L'EAU	2 779,00	2 779,00
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 421 639,00			1 421 639,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) III
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 489 679,00	3 489 679,00
Ressources propres externes de l'année (a)		357 000,00	357 000,00
10222	F.C.T.V.A.	357 000,00	357 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 132 679,00	3 132 679,00
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	300 000,00	300 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 832 679,00	2 832 679,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 489 679,00				3 489 679,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	1 421 639,00
Ressources propres disponibles (IV)	3 489 679,00
Solde (V = IV-II)(6)	2 068 040,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Service de distribution de l'eau (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)
A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Total des dépenses réelles		
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des dépenses d'ordre		
D002 (5)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Total des recettes réelles		
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
Total des recettes d'ordre		
R002 (5)		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Service d'assainissement (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)
A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Total des dépenses réelles		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
043	Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des dépenses d'ordre		
D002 (5)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Total des recettes réelles		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
043	Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation	
Total des recettes d'ordre		
R002 (5)		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Service de distribution de l'eau (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)
A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
Opérations d'équipement n°....(1 ligne par op.)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
020	Dépenses Imprévues	
4581	Op. c/ de tiers no° ... (1 ligne par op.)	
Total des dépenses réelles		
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		
D001 (4)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
106	Réserves	
4582	Op. c/ de tiers no° ... (1 ligne par op.)	
Total des recettes réelles		
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
041	Opérations patrimoniales	
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
Total des recettes d'ordre		
R001 (4)		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Service d'assainissement (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)
A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
Opérations d'équipement n°....(1 ligne par op.		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
020	Dépenses Imprévues	
4581	Op. cf de tiers no° ... (1 ligne par op.)	
Total des dépenses réelles		
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		
D001 (4)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
106	Réserves	
4582	Op. cf de tiers no° ... (1 ligne par op.)	
Total des recettes réelles		
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
041	Opérations patrimoniales	
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
Total des recettes d'ordre		
R001 (4)		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

A7 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

N° opération : [...] Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
[...] (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Valeur en euros
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 1 990 703,39 €
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 1 000 000,00 €
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C - €
Provisions pour garanties d'emprunts	D - €
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 2 990 703,39 €
Recettes réelles de fonctionnement	II 7 805 113,73 €
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 38,32%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

IV

B2.1
 B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP		Montant des CP				
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (2)	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au delà de 2020) (3)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les déclarations y compris pour 2019)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (2)	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au delà de 2020) (3)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés
 Pour
 Contre
 Abstentions

80
42
42
37
0
5

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE

29 MARS 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGITIMITÉ

Date de convocation : 15/3/2019

Présenté par le Président du Conseil de Territoire Boucle Nord de Seine,

A Gennevilliers, le

26 mars 2019

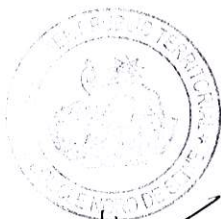
Le Président du Conseil de Territoire (1),

Délibéré par Conseil de Territoire Boucle Nord de Seine, réunion en session ordinaire

A Gennevilliers, le




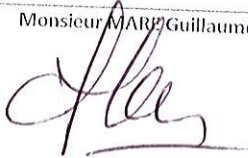




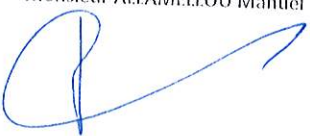




26 mars 2019

Les membres du Conseil de Territoire
Boucle Nord de Seine



Monsieur REVILLON Yves
Président

Madame AMARIR Fatima	Madame FACHA Fatima	Monsieur BENEDEC Fabien
Madame CHARAIX Céline	Monsieur CLAVEL Benoît	Madame COLIN Chantal
Monsieur DEBEAUD Franck	Monsieur DOUCET Philippe	Monsieur EL HADDAD Khaled
Madame KARCHER Renée	Madame LE MAGARD Marie-France	Madame MERGY Aurélie
Monsieur METEZEAU Philippe	Monsieur MOTHIRON Georges	Monsieur PERICAT Xavier
Monsieur PLOTEAU Jean-François	Madame RAIB Naïma	Monsieur SAVRY Gilles
Monsieur SLIFI Nadir	Madame VUILLEMIN Anne-Sophie	Monsieur AESCHLIMANN Manuel

Madame AESCHLIMANN Marie-Do	Madame CAZABAN Julie	Madame CHIRQUI-MENGEOT Rita 
Monsieur DE PINS Antoine	Monsieur FANIER Basile	Madame FISCHER Josiane 
Monsieur JEHANIN Romain	Monsieur JUSTICE Éric	Monsieur IAM Thomas
Monsieur MANCIPOZ André 	Monsieur MAREZ Guillaume 	Madame MAYOLY-FLORENCE 
Madame MERIC Delphine	Madame MEYNARD Sylvie	Madame PARRENIN Lara 
Monsieur BOULDOIRES Benoît	Madame CANTET Anne-Gabrielle 	Madame JAUFFRET Anne-Christine 
Madame MARIAUD Sylvie 	Monsieur ALLAMELLOU Manuel 	Monsieur COCHÉPAIN Stéphane
Monsieur CULOT Pierre 	Madame DELACROIX Agnès	Madame HADRI Nadoï
Madame LAVER Evelyne 	Madame LE MOAL Alice	Monsieur MERCIER Luc
Monsieur MUZEAU Rémi 	Monsieur PINARD Patrice	Monsieur RENAULT Sébastien
Monsieur BACHELAY Alexis	Monsieur BOLUFER Jean Paul 	Monsieur BOUCHOUICHA Yahia

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
29 MARS 2019
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Madame BOURDU Anne	Monsieur CHAKER Rachid	Madame COBLENTZ Caroline	
Madame DELATTRE Amélie	Madame FRONTIGNY Nadia	Madame GASMI Samia	
Madame GOUETA Nicole	Madame LEGHMARA Leila	Monsieur METIAS Samuel	
Monsieur MOME Michel	Monsieur PERROTEL Sébastien	Monsieur PIQUE Yves	
Madame VALLEE Marie-Lise	Monsieur ABSSI Chaouki	Monsieur BOULORD Grégory	
Monsieur HOUJASON Marc	Monsieur LECLERC Patrice	Madame LENOIR Laurence	
Madame MOUADDINE Nadia	Madame PEREZ Anne-Laure	Madame TOUMI Délia	
Monsieur AIT OMAR Abderrahim	Monsieur BOU TOU AME OUI Alain	Monsieur MAZOUZI Mohamed	
Monsieur PELAIN Pascal			

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉE
29 MARS 2019
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Certifié exécutoire par le Président de l'Établissement Public Boucle Nord de Seine,
compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Gennevilliers, le

(1) Indiquer le "Président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
(2) Indiquer "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ...

